

215C1178
FR0004052561-OP014-A03

4 août 2015

Résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

HUBWOO

(Euronext Paris)

- 1- Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 31 juillet 2014, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Perfect Commerce SA¹ visant les actions de la société HUBWOO, elle a reçu en dépôt 95 695 027 actions HUBWOO.

Au total, Perfect Commerce SA détient 95 695 027 actions HUBWOO représentant autant de droits de vote, soit 74,07% du capital et des droits de vote de la société².

La condition minimale requise en application de l'article 231-9 I du règlement général – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'au moins 50% du capital et des droits de vote de HUBWOO – est satisfaite. En outre, la condition minimale requise en application de l'article 231-9 II du règlement général – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'au moins 2/3 du capital ou des droits de vote de HUBWOO - est satisfaite³. L'offre a donc une suite positive.

- 2- Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre.

Une publication ultérieure précisera la date et la durée de la réouverture de l'offre conformément à l'article 232-4 du règlement général.

¹ Société contrôlée au plus haut niveau par la société de droit de l'Etat de Virginie Perfect Commerce Holdings LLC.

² Sur la base d'un capital composé de 129 198 907 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ L'initiateur se réservait en effet la faculté de renoncer à son offre publique (article 231-9 II du règlement général) si le nombre d'actions apportées ne lui permettait pas de détenir au moins 2/3 du capital ou des droits de vote de HUBWOO, sachant qu'il est tenu compte, pour les besoins du calcul de ce seuil : (i) de toutes les actions valablement apportées à l'offre au jour de la clôture de l'offre (soit 95 695 027 actions HUBWOO) ainsi que de toutes les actions autodétenues par HUBWOO (soit 1 247 910 actions HUBWOO), et (ii) au dénominateur, de toutes les actions composant le capital de HUBWOO au jour de la clôture de l'offre (cf. notamment D&I 215C0874 du 23 juin 2015). Sur ces bases, l'initiateur détient 96 942 937 actions HUBWOO représentant autant de droits de vote, soit 75,03% du capital et des droits de vote de cette société.